



**Comité Départemental de Badminton
de Savoie – C D B S**
Maison des Sports
90, rue Henri Oreiller
73000 CHAMBÉRY

Nous écrire :
frederic.cdbs@gmail.com
Nous consulter :
www.badminton-savoie.net
Nous Appeler :
07 79 74 70 93

RÈGLEMENT GÉNÉRAL CIRCUIT JEUNES SAVOIE **ÉDITION saison 2024- 2025**

TITRE I - OBJET

Article 1-0

Le Circuit Jeunes (CJ) est une appellation décernée par la Commission Départementale Jeunes (CDJ), à huit tournois départementaux Jeunes dont l'organisation est déléguée en partie aux clubs et planifiée en début de saison selon les modalités et le calendrier ci-dessous.

Ces tournois sont ouverts aux catégories Minibads (sur autorisation), poussins, benjamins, minimes et cadets.

Article 1-1-1

La saison 2024-2025 est divisée en 8 CJ sur une journée qui accueilleront les Minibads (sur autorisation), poussins, benjamins, minimes et cadets sur un tableau de simple et / ou un tableau de doubles, qui débiteront le samedi à 9h (si besoin 8h) jusqu'à 14h-15h (respect volonté d'un format court, sauf en cas de deux tableaux jusqu'à 18h).

Article 1-1-2

La CDJ propose une répartition des compétitions jeunes sur le plus grand nombre de clubs possibles.

Article 1-2

Chaque saison, la responsabilité de chaque CJ est attribuée à un club. Les organisateurs ont la possibilité de porter candidature auprès de la CDJ jusqu'au 25 juin de la saison N- 1 pour organiser un CJ.

Si un club venait à postuler pour un même événement plusieurs saisons de suite, il serait prioritaire sur cette demande, afin « d'institutionnaliser » cette date.

TITRE II - ORGANISATION DU CJ

Article 2-0

1. L'organisateur est responsable de l'organisation en respect avec le cahier des charges mise à disposition d'un gymnase, restauration, tenue de la table de marque, envoi des résultats.
2. la CDJ est en charge en amont de la diffusion des informations, de la réception des inscriptions, et de la formalisation des tableaux.
3. Les volants sont à charge des joueurs sauf indication contraire de la part des organisateurs du tournoi.
4. La compétition doit commencer au plus tôt à 9h00 pour les CJ joués sur un samedi.

Article 2-1

Pour tous les CJ, la CDJ du CDBS, en lien avec les organisateurs, fait la demande d'autorisation sur Poona.



**Comité Départemental de Badminton
de Savoie – C D B S**
Maison des Sports
90, rue Henri Oreiller
73000 CHAMBÉRY

Nous écrire :
frederic.cdbs@gmail.com
Nous consulter :
www.badminton-savoie.net
Nous Appeler :
07 79 74 70 93

Article 2-2

Le prix de l'inscription pour les CJ peut être revu chaque année au conseil d'administration du CDBS.

Il est de 10€ pour un tableau et de 15€ pour deux tableaux.

Article 2-3

L'organisateur doit faire parvenir au minimum 2 mois avant la compétition la plaquette, pour envoi ensuite aux clubs un mois avant le tournoi.

Article 2-4

La compétition répondra au règlement général des compétitions présent sur le Guide du Badminton. Les juges-arbitres sont nommés par la CDJ.

Article 2-5

L'organisateur peut demander une aide technique à la CDJ par l'intermédiaire de ses membres.

Article 2-6

L'organisateur garde pendant 12 mois minimum tous les documents relatifs aux tournois (feuilles de match, tableaux, classements, etc.).

Article 2-7

Le tournoi est placé sous le contrôle du ou des juges-arbitres désignés par la CDJ.

Les indemnités, les frais de déplacement et l'hébergement le cas échéant des juges-arbitres sont à la charge de la CDJ. La restauration est à la charge du club ou comité organisateur.

TITRE III - PARTICIPATION AU CJ

Article 3-0

1. Le circuit Jeunes oppose les jeunes joueurs licenciés à la FFBaD appartenant au Comité de la Savoie, et est ouvert aux jeunes des départements de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton (souvent limitrophes), de Mini-Bad à cadet.
2. Les joueurs de la catégorie Minibad sont autorisés à s'inscrire, après accord du CT du CDBS, et joueront en tableau poussin.
3. Les joueurs sont regroupés par année d'âge en poussins.
4. Les benjamins (es) et minimes jouent regroupés par séries, avec possibilité aux meilleur(e)s poussin(e)s.
5. Les cadets sont regroupés ensemble, avec une ouverture aux meilleur(e)s minimes.

Article 3-1

Les pièces à fournir pour chacun des inscrits sont :

1. Le numéro de licence FFBaD de l'année en cours
2. Le règlement de l'inscription



**Comité Départemental de Badminton
de Savoie – C D B S**
Maison des Sports
90, rue Henri Oreiller
73000 CHAMBÉRY

Nous écrire :
frederic.cdbs@gmail.com
Nous consulter :
www.badminton-savoie.net
Nous Appeler :
07 79 74 70 93

Article 3-2

Les inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard 12 jours avant la date de début du tournoi.

1. Les inscriptions sont contrôlées par le(s) Juge(s)-Arbitre(s) de la compétition.
2. La CDJ et le CT composent les tableaux, selon les modalités décrites dans le Titre IV, tableaux qui seront obligatoirement vérifiés et validés par le(s) Juge(s)-Arbitre(s).

Article 3-3

Un joueur inscrit qui déclare forfait ou qui annule son inscription ne marquera aucun point. Ses droits d'engagement ne sont pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.

Article 3-4

Les matchs se déroulent en conformité avec le règlement des compétitions de la FFBaD.

Article 3-5

Le classement minimum requis pour participer est P10 sauf pour les « wild cards » accordés aux jeunes montant du RDJ.

Article 3-6

La CDJ se réserve le droit d'ouvrir ou fermer une étape du circuit à des joueurs d'un Comité voisin, selon la situation (nombre inscriptions, nombre terrains, ...).

TITRE IV - COMPOSITION DES TABLEAUX

Article 4-0

Les CJ se jouent en simple et une ou deux étapes (à définir en début de saison) se jouent en simple et double. Ces tournois sont notifiés dans le calendrier jeune départemental.

Pour la catégorie poussin, tous les matchs verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1 m 40.

Les simples se joueront en poules de 4 minimum. En cas de situation particulière, le juge arbitre se réserve le droit de déroger à ce principe à condition d'avoir l'accord du responsable CDJ avant la compétition.

Les doubles se joueront si possible en poules avec 1 ou 2 sortants.



**Comité Départemental de Badminton
de Savoie – C D B S**
Maison des Sports
90, rue Henri Oreiller
73000 CHAMBÉRY

Nous écrire :
frederic.cdb@gmail.com
Nous consulter :
www.badminton-savoie.net
Nous Appeler :
07 79 74 70 93

Article 4-1

En simple, les tableaux seront composés de 8 joueurs :

- ⌚ Par catégorie pour les poussin(e)s.
- ⌚ Les catégories benjamins et minimes seront regroupées par séries au CPPH mais des modifications pourront être faites afin de tenir compte des écarts d'âges dans les séries. Si les inscriptions sont supérieures à la capacité maximale d'accueil du club organisateur, les joueurs les plus jeunes puis les meilleurs au CPPH seront retenus en accord avec la CDJ.
- ⌚ Pour la catégorie cadet, en cas de surnombre, les meilleurs au CPPH seront retenus.

Catégories	Organisation				Tableaux
	Garçons		Filles		
Poussins	8 poussins	1 série de 8 joueurs	8 poussines	1 série de 8 joueuses	2 poules de 4
Benjamins et Minimes	8 benjamins	2 séries de 8 joueurs	8 benjamines	2 séries de 8 joueuses	2 sortant(e)s par poule 1/2 final + finale
	8 minimes		8 minimes		
Cadets	8 cadets	1 séries de 8 joueurs	8 cadettes	1 série de 8 joueuses	

Si le nombre de participants n'est pas un multiple de 8, les séries pourront comprendre moins de joueurs et l'organisation sera la suivante :

- ⌚ 7 joueurs = 1 poule de 4 et 1 poule de 3 avec 2 sortants ; 12 matches
- ⌚ 6 joueurs = 1 poule unique de 6 joueurs ; 15 matches
- ⌚ 5 joueurs = 1 poule unique ; 10 matches
- ⌚ 4 joueurs = 1 poule unique ; 6 matches
- ⌚ 3 joueurs et moins = tableau annulé

Article 4-2

Les tableaux seront construits sur la base du CPPH J-8 avant la compétition.

Pour les doubles, ce sont les sommes des CPPH qui déterminent les têtes de série.

Les tableaux sont construits par la CDJ avec notamment le positionnement des joueurs (es) dans les différentes séries.

Article 4-3

Le coaching entre les points, à 11 et entre les sets est autorisé pour toutes les catégories d'âges.



**Comité Départemental de Badminton
de Savoie – C D B S**
Maison des Sports
90, rue Henri Oreiller
73000 CHAMBÉRY

Nous écrire :
frederic.cdbs@gmail.com
Nous consulter :
www.badminton-savoie.net
Nous Appeler :
07 79 74 70 93

TITRE V - SANCTIONS ET RECLAMATIONS

Article 5-0

Le Juge-arbitre a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matches par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats de ses matchs.

Article 5-1

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-arbitre et notées sur la feuille de match ou envoyées par écrit au Responsable de la Commission Départementale Jeunes dans les 5 jours suivants la compétition.

Article 5-2

En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après publication du classement auprès de la Commission Départementale Jeunes par le président du club du joueur concerné.

Article 5-3

Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la CDJ. La CDJ statuera. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

Article 5-4

Un appel de la décision de la CDJ pourra être fait auprès de la commission litiges de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Badminton.



**Comité Départemental de Badminton
de Savoie – C D B S**

Maison des Sports
90, rue Henri Oreiller
73000 CHAMBÉRY

Nous écrire :
frederic.cdbbs@gmail.com
Nous consulter :
www.badminton-savoie.net
Nous Appeler :
07 79 74 70 93